

juin 2004

Secteur Collectivité publique et Bâtiment

Rapport annuel 2003

zum Jahresbericht
vers le rapport annuel
verso il rapporto annuale
to the annual report

Auteurs:

Nicole Zimmermann, OFEN

Thomas Jud, OFEN

Andreas Eckmanns, OFEN

Stefan Wiederkehr, OFEN

Kurt Egger, SuisseEnergie pour les communes

Franz Beyeler, MINERGIE

Eric Albers, energho

Ernst A. Müller, Infrastructures

Michael Gergey, Swiss Contracting

Traduction : Jacques Dépraz, Adrian Lüthi

SuisseEnergie

Office fédéral de l'énergie OFEN, Worblentalstrasse 32, CH-3063 Ittigen · Adresse postale: CH-3003 Berne
Tél. 031 322 56 11. Fax 031 323 25 00 · office@bfe.admin.ch · www.suisse-energie.ch

Table des matières

1	Organisation	4
2	Cantons	4
3	SuisseEnergie pour les communes	6
4	MINERGIE	6
5	energho	8
6	Gros consommateurs de la Confédération.....	8
7	Infrastructures	9
8	Swiss Contracting	10

1 Organisation

Les mesures relatives à la diminution de la consommation d'énergie dans les bâtiments privés et publics et celles permettant aux communes de réaliser une politique énergétique exemplaire sont l'une des priorités de SuisseEnergie.

Les principaux partenaires de SuisseEnergie sont les cantons. Ils ont pour but de réaliser les objectifs de SuisseEnergie à leur niveau grâce à des programmes d'encouragement dont une partie des actions sont financées par les contributions globales de la Confédération (14 millions de francs en 2003). Ils sont aussi responsable du secteur du bâtiment et édictent des prescriptions en la matière ou mettent en application des normes correspondant à l'état de la technique (normes SIA par exemple).

Le programme « SuisseEnergie pour les communes » soutient les communes qui s'engagent à réaliser, à leur niveau, les objectifs de SuisseEnergie. Plus de 100 villes - petites et grandes – peuvent s'enorgueillir d'avoir le titre de « Cité de l'énergie », label qui récompense une politique énergétique exemplaire.

SuisseEnergie soutient, par un mandat de prestations, diverses associations. MINERGIE est un label décerné aux maisons qui garantissent une basse consommation d'énergie couplée à une qualité de l'habitat (enveloppe étanche à l'air, excellente isolation thermique, aération douce et automatique, production de chaleur adaptée et efficace). Quant à energho (Association des institutions publiques à grande consommation d'énergie), elle a pour but d'optimiser l'exploitation des bâtiments publics. L'une des ses tâches est aussi de sensibiliser les gros consommateurs de la Confédération (La Poste, les CFF, les EPF, les autres offices fédéraux) à s'engager à atteindre les objectifs de SuisseEnergie.

« Energie dans les infrastructures » est un programme dont le but est de fournir des conseils techniques en vue d'une optimisation énergétique dans les stations d'épuration des eaux usées (STEP), l'aménagement des eaux (AE) et les usines d'incinération des ordures ménagères (UIOM). Le potentiel d'économies dans ce secteur avoisine les 50%. Quant au contracting énergétique, il vise à aider un maître-d'œuvre à réaliser une installation grâce à un prestataire de services qui met à sa disposition ses connaissances et ses moyens financiers.

2 Cantons

Les principaux partenaires de SuisseEnergie sont les cantons (Rapport Etat de la politique énergétique dans les cantons). Ils ont pour but de réaliser les objectifs de SuisseEnergie à leur niveau grâce à des programmes d'encouragement dont une partie des actions sont financées par les contributions globales de la Confédération (14 millions de francs en 2003). Ils sont aussi responsable du secteur du bâtiment et édictent des prescriptions en la matière ou mettent en application des normes correspondant à l'état de la technique (normes SIA par exemple).

La plupart des cantons ont adapté leur loi sur l'énergie au modèle de prescriptions énergétiques pour les cantons (MoPEC) et à la nouvelle norme SIA 380/1 «Energie thermique dans le bâtiment». Vingt cantons (soit 80% de la population suisse) ont repris le module de base du MoPEC. Onze cantons (63% de la population) ont, en plus, intégré le module 2 «Extension des exigences touchant les bâtiments à construire». En revanche, le décompte individuel des frais de chauffage et d'eau chaude (DIFC) dans les bâtiments existants n'est réglementé juridiquement que dans les cantons de BE, NW, GL, SO, BS, BL, VS et GE (33% de la population), et souvent conjointement avec des dispositions dérogoatoires. Les prescriptions sur l'utilisation rationnelle de l'électricité (SIA 380/4, assujettissement à autorisation des chauffages électriques à résistance fixes) ne sont, elles aussi, en vigueur que dans une minorité de cantons (24%, respectivement 28% de la population).

Les évaluations réalisées en 2002 quant aux effets supplémentaires des prescriptions énergétiques cantonales dans le domaine du bâtiment (évaluations réactualisées tous les trois ans), montrent que ces effets sont aussi marqués que ceux des mesures volontaires prises dans le cadre d'Energie 2000 et de SuisseEnergie. En 2002, ces effets ont été du même ordre de grandeur que ceux dus aux mesures volontaires.

Les cantons soutiennent l'exécution par diverses mesures connexes (notamment classeurs d'exécution, formulaires, fiches, Internet, rencontres d'information pour les autorités, les responsables de l'exécution et les concepteurs, conseil par téléphone ou in situ, prise de position sur les dérogations). Dans la plupart des cantons, ce sont les communes qui se chargent de l'exécution. L'exécution est maintenant bien rodée presque partout; néanmoins, l'existence de documents statistiques et le contrôle systématique des résultats laissent encore à désirer. En 2003, quinze cantons ont procédé à un contrôle de l'exécution ou des résultats.

Dans la plupart des cantons, les bâtiments cantonaux sont construits ou rénovés en respectant des exigences énergétiques sévères, et l'on ne lésine pas sur les moyens. Plus des deux tiers des cantons (tous sauf BE, LU, UR, OW, NW, SO, AI) sont membres de l'association des institutions publiques à grande consommation d'énergie (energho) qui soutient les cantons en les conseillant notamment sur l'optimisation de l'exploitation des bâtiments les plus complexes. Dix-neuf cantons tiennent une comptabilité énergétique permettant de connaître leur consommation, et quatorze cantons tiennent compte, pour leurs projets cantonaux, du surcoût inventorié de l'énergie déterminé par l'Office fédéral des constructions.

Depuis le 1.1.2002, 24 cantons remplissent les conditions légales permettant de mener un programme cantonal d'encouragement et de toucher des contributions globales de la Confédération (2001: 9 millions de francs; 2002: 13 millions; 2003: 14 millions). En 2003, des mesures de restrictions financières ont amené le canton de SG à supprimer son budget d'encouragement, de sorte qu'il ne remplit plus les conditions nécessaires pour toucher des contributions globales. Jusqu'à 2003, les contributions globales étaient encore réparties sur la base des critères «nombre d'habitants» et «montant du budget cantonal»; dès 2004, c'est en fonction des critères «budget cantonal» et «efficacité du programme cantonal d'encouragement» (base du facteur d'efficacité: rapport annuel 2002).

Le modèle de détermination de l'efficacité a été élaboré de concert par la Confédération et les cantons. Les résultats de l'analyse de l'efficacité des programmes cantonaux d'encouragement pour l'année 2003 attestent que les 40 millions de francs de montants d'encouragement (comprenant 14 millions de francs de contributions globales de la Confédération; 2002: 56,2 millions de francs de montants d'encouragement – bâtiments cantonaux inclus – comprenant 13 millions de francs de contributions globales) ont dégagé une efficacité énergétique de quelque 4'590 GWh (16,5 PJ, sur la durée de vie), et suscité 176 millions de francs d'investissements, sans compter la répercussion sur l'emploi (930 années/personnes), et une réduction annuelle de 50'000 tonnes d'émissions de CO₂.

Le standard MINERGIE est encouragé directement et indirectement dans 18 cantons. En 2003, 843 labels MINERGIE ont été délivrés (état à fin 2003: 2'910 bâtiments MINERGIE). Tous les cantons informent le public, les autorités, les architectes et les concepteurs sur les activités cantonales touchant à l'exécution de la législation énergétique et aux programmes d'encouragement. Presque tous les cantons possèdent un ou plusieurs bureaux de conseil énergétique. Le département de la Conférence des services cantonaux de l'énergie (EnFK) «Conseil et formation permanente» s'occupe activement de la mise en œuvre du nouveau diplôme postgrade «Energie et développement durable dans le bâtiment DPG EDD-Bâtiment». La Confédération et les cantons assument les frais à égalité.

Le personnel des services cantonaux de l'énergie est resté pratiquement inchangé en quantité (2004: 81,24; 2003: 82,3). Les ressources financières dont les cantons disposent en 2004 pour leur politique énergétique se montent à 40,3 millions de francs (crédit 2004 donnant droit à des contributions globales, y compris le report des crédits de l'exercice précédent; sans contributions globales de la Confédération: 2003: 40,4 millions de francs). Au total, les cantons disposent de 57,4 millions de francs (budgets cantonaux donnant droit à des contributions globales + contributions globales de la Confédération; y compris report de l'exercice précédent; 2003: 56,2 millions de francs) pour des mesures au

sens de l'article 13 de la loi fédérale sur l'énergie, c'est-à-dire l'encouragement de l'utilisation rationnelle de l'énergie et l'exploitation des rejets thermiques. Cela correspond à 7,9 francs par année et par habitant. Sur ces 57,4 millions de francs, 28,9 millions sont destinés à l'utilisation rationnelle de l'énergie (MINERGIE), 24,6 millions aux énergies renouvelables et 3,9 millions à l'exploitation des rejets thermiques.

3 SuisseEnergie pour les communes

Le programme « SuisseEnergie pour les communes » soutient les communes qui s'engagent à réaliser, à leur niveau, les objectifs de SuisseEnergie (Rapport annuel SuisseEnergie pour les communes). Plus de 100 villes - petites et grandes – peuvent s'enorgueillir d'avoir le titre de « Cité de l'énergie », label qui récompense une politique énergétique exemplaire.

18 labels « Cité de l'énergie » ont été décernés en 2003. Au 1^{er} janvier 2004, 1.96 million de personnes habitaient dans une cité de l'énergie dans 23 cantons. Schwytz, 100^e cité de l'énergie a été fêtée le 25 mars 2004, par le Conseiller fédéral Moritz Leuenberger, lors d'une cérémonie festive qui s'est déroulée à Riehen (BS). L'European Energy Award a été décerné, le 25 mars 2004, à Lausanne et Riehen (BS). Le label remporte également du succès à l'étranger: en Autriche et en Allemagne, plus de 50 villes et communes fonctionnent sur le modèle Cité de l'énergie.

L'encadrement des cités de l'énergie et des communes membres du programme a été assuré par 42 conseillers « Cité de l'énergie » et 17 conseillers en mobilité.

Différents produits sont présentés aux communes pour réussir la mise en œuvre du principe Cité de l'énergie: semaines de l'énergie dans les bâtiments communaux, comptabilité énergétique appliquée aux installations et aux bâtiments communaux, semaines de l'énergie dans les écoles, facteur 21 (indicateur du développement durable), déclarations sur l'énergie et le CO₂. On met aussi à leur disposition toutes sortes de documents utiles: références pour l'utilisation de l'énergie dans les plans d'affectation spéciaux, modèles de procédures d'autorisation de construire et de divers contrôles, indications sur l'efficacité énergétique de l'éclairage public, gestion des parkings réservés au personnel, principes d'évaluation des STEP, emplois écologiques, réglementation fiscale, cahiers des charges pour les services de l'énergie et leurs responsables, règlements de formation continue.

L'échange d'expériences constitue un instrument majeur de transfert de savoir-faire entre communes. C'est ainsi que 51 rencontres de ce type ont réuni quelque 4'400 personnes en tout.

Diverses campagnes spécifiques ont été bien soutenues en 2003: Année mondiale de l'eau de l'ONU, Journée de la mobilité «En ville, sans ma voiture» le 22 septembre, Tempo 30 / zones de rencontre, gestion de la mobilité dans les entreprises.

(Financement 2003 : SuisseEnergie: 2,3 millions CHF; fonds propres ou de tiers: 4,9 millions CHF).

4 MINERGIE

L'association MINERGIE (Rapport annuel MINERGIE) décerne un label aux maisons qui garantissent une basse consommation d'énergie couplée à une qualité de l'habitat (enveloppe étanche à l'air, excellente isolation thermique, aération douche et automatique, production de chaleur adaptée et efficace).

MINERGIE® existe depuis 1998. Aujourd'hui, l'association MINERGIE® constate que de nombreux maîtres d'œuvre, propriétaires et investisseurs ne veulent plus entendre parler d'autre chose. Voilà qui est réjouissant après cinq ans seulement, et qui confirme que MINERGIE® est sur la bonne voie.

A fin 2003, il y avait en Suisse quelque 2'900 bâtiments certifiés MINERGIE®. Pendant la seule année dernière, 751 nouveaux bâtiments et 94 assainissements ont été réalisés conformément au standard, ce qui correspond à une surface de référence énergétique (SRE) de 691'000 m². MINERGIE® commence aussi à gagner du terrain dans le domaine de l'assainissement, avec 163'000 m² en 2003. Les efforts des bureaux cantonaux d'information, des membres de l'association, des partenaires professionnels et de l'association elle-même, portent donc leurs fruits. Le deuxième produit MINERGIE® connaît également une évolution réjouissante. A fin 2003, plus de 25'000 m² correspondaient à ce standard.

Labels MINERGIE® au 31 décembre 2003

		Logements		Services et industrie		Total
		Nouv. bât.	Assain.	Nouv. bât.	Assain.	
1998	Nombre de bâtiments	180	8	5	2	195
	m ₂ SRE	56'000	5'000	16'000	9'000	86'000
1999	Nombre de bâtiments	126	12	3	1	142
	m ₂ SRE	37'000	13'000	7'000	3'000	60'000
2000	Nombre de bâtiments	318	29	29	6	382
	m ₂ SRE	129'000	39'000	98'000	28'000	294'000
2001	Nombre de bâtiments	487	39	31	14	571
	m ₂ SRE	206'000	19'000	229'000	24'000	478'000
2002	Nombre de bâtiments	673	51	65	12	801
	m ₂ SRE	358'000	48'000	317'000	47'000	770'000
2003	Nombre de bâtiments	695	73	56	21	845
	m ₂ SRE	401'000	48'000	127'000	115'000	691'000
Total	Nombre de bâtiments	2'479	212	189	56	2'936
	m ₂ SRE	1'187'000	172'000	794'000	226'000	2'379'000

Les bâtiments en projet ou non encore terminés ne bénéficient pas encore du label et ne sont donc pas pris en compte.

Bâtiments MINERGIE®-P Suisse et Liechtenstein à fin 2003 : 6 bâtiments certifiés (25'450 m² SRE)

Les professionnels du bâtiment, l'économie et le public ont témoigné d'un intérêt accru pour MINERGIE® en 2003. L'association a connu un accroissement des demandes de nouveaux partenaires. Les interlocuteurs se renseignaient quant aux firmes compétentes ou aux possibilités de collaborer avec MINERGIE® dans le domaine de la communication avec le marché potentiel. C'est ainsi que MINERGIE® a organisé 77 rencontres réunissant plus de 10'000 participants.

A fin 2003, l'association MINERGIE® comptait: 176 membres, 205 partenaires professionnels et 138 modules.

MINERGIE® garantit à l'investisseur un excellent maintien de la valeur de l'objet, du fait de la minimisation des risques de dégâts dus à l'humidité, mais aussi de l'excellente isolation phonique. Tout cela représente une valeur certaine. Ces bâtiments sont manifestement plus faciles à louer, connaissent moins de changements de locataires et bénéficient d'une demande élevée. En outre, diverses banques proposent des hypothèques MINERGIE® avantageuses. Voilà autant d'avantages avérés qui ont des répercussions pratiques dont profitent plus que volontiers les propriétaires et les maîtres de l'ouvrage. Ces avantages expliquent, pour une bonne part, le succès du standard. Ce standard n'est pas une prescription mais une incitation: que l'on construise ou modernise conformément à MINERGIE®, on le fait délibérément et dans son propre intérêt.

Depuis fin 2003, le site Internet comporte une liste de bâtiments et des informations sur les projets en cours. Les projets les plus importants ayant reçu le label MINERGIE® en 2003 sont, entre autres, la résidence von Roll à Berne, la résidence Balance à Fällanden (ZH) et le centre d'affaires Balsberg à Kloten (ZH). Cette dernière réalisation est, avec 45'000 m², le plus grand bâtiment MINERGIE® de Suisse. La remise du label au Balsberg marquait un jalon important: MINERGIE® venait de conquérir son millionième mètre carré sur le territoire zurichois.

Depuis le 1er juillet 1993, c'est le bâtiment entièrement achevé qui fera foi pour la remise du label MINERGIE®. Cette nouveauté en matière de garantie qualité assure durablement le statut de l'immeuble et prouve qu'il n'a pas seulement été conçu, mais aussi bâti conformément aux normes MINERGIE®. Voilà qui permet aussi de décharger les services cantonaux de contrôles astreignants, en ce sens qu'ils ne sont plus obligés de procéder à d'interminables vérifications. On a également redéfini la durée de validité du label: une maison MINERGIE® reste une maison MINERGIE®, et le label est valable aussi longtemps qu'aucune modification énergétique importante n'est effectuée sur l'immeuble. La durée de validité n'est limitée à 5 ans que pour les maisons types.

(Financement 2003 : SuisseEnergie: 1 million CHF; fonds propres ou de tiers: 0,8 million CHF).

5 energho

L'association energho met en valeur l'énorme potentiel d'économie d'énergie des consommateurs du domaine public, en procédant à l'optimisation de l'exploitation (Rapport annuel energho). Axés sur les questions pratiques, les produits energho sont taillés à la mesure du contexte complexe des collectivités publiques. Ils se fondent sur les trois priorités que sont l'optimisation de l'exploitation, la formation continue et l'échange d'expériences.

Parmi les membres d'energho, on compte 21 cantons, 10 communes, 25 institutions publiques, l'EPFZ, l'EPFL et La Poste.

Le produit principal est l'abonnement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie, qui garantit une économie d'énergie d'au moins 5% après 5 ans. Les efforts portent sur l'optimisation ciblée de l'exploitation des installations existantes. Cette méthode permet d'atteindre les objectifs à tous les coups sans que l'exploitant ait à consentir des investissements.

L'abonnement concerne plus de 100 complexes immobiliers (état en février 2004). En moyenne, on est parvenu à passer largement la barre des 5% d'économies de consommation de chaleur en 1 à 2 ans.

Tous les gestionnaires d'immeubles peuvent participer aux séminaires de formation continue energho. Un cours de base leur permet de s'initier à la gestion efficace de l'énergie. Dix séminaires ultérieurs (tenus en français, allemand et italien) sont destinés à l'approfondissement des connaissances. Cette offre est constamment complétée.

Energho a accrédité 50 bureaux d'ingénieurs chargés du soutien in situ, mettant ainsi à disposition de ses membres toute une équipe de professionnels confirmés pour contribuer à l'optimisation de l'exploitation.

(Financement 2003 : SuisseEnergie: 1,3 millions CHF; fonds propres ou de tiers: 1,9 millions CHF).

6 Gros consommateurs de la Confédération

energho (Association des institutions publiques à grande consommation d'énergie) a un mandat pour sensibiliser les gros consommateurs de la Confédération (La Poste, les CFF, les EPF, les autres offices fédéraux) à service d'exemple et à atteindre – à leur niveau – les objectifs de SuisseEnergie (Rapport annuel Gros consommateurs de la Confédération).

Tant pour les nouvelles constructions qu'au niveau de la rénovation du patrimoine immobilier, tous les gros consommateurs d'énergie préconisent au moins le standard MINERGIE. D'autres stratégies sont

fixées pour atteindre les objectifs de SuisseEnergie, parmi lesquels on peut citer : RUMBA (gestion des ressources et management environnemental dans l'administration fédérale), d'autres systèmes de gestion environnementale, la conclusion de conventions avec l'AEnEC, l'adhésion à energho etc.

Par rapport à 1990, la consommation de combustibles fossiles a régressé de 14%. En revanche, la consommation d'électricité a crû de 19%. La part des énergies renouvelables à la couverture des besoins en chaleur est de 17%.

(Financement 2003 : SuisseEnergie: 0,05 million CHF).

7 Infrastructures

« Energie dans les infrastructures » est un programme dont le but est de fournir des conseils en vue d'une optimisation énergétique dans les stations d'épuration des eaux usées (STEP), l'aménagement des eaux (AE) et les usines d'incinération des ordures ménagères (UIOM) (Rapport annuel Energie dans les infrastructures).

Les groupes cibles sont les décideurs (surtout dans le domaine des grandes installations structurelles), les ingénieurs spécialisés et les autorités cantonales compétentes. La prospection du marché s'effectue en étroite collaboration avec les associations professionnelles: pour les STEP: Association suisse des professionnels de la protection des eaux VSA; pour l'aménagement des eaux: Société suisse de l'industrie du gaz et des eaux SSIGE; pour l'exploitation des rejets thermiques des canalisations d'eaux usées: Organisme de l'UVS pour les problèmes d'entretien des routes, d'épuration des eaux usées et d'élimination des déchets ORED; pour les UIOM: Association suisse des chefs d'exploitation de traitement des déchets VBSA.

La palette des produits recouvre surtout l'information (presse spécialisée, rencontres, site Internet, courriers ciblés, renseignements, etc.) et le conseil personnalisé aux exploitants. En 2003, les actions suivantes ont été menées :

- Action Médaille d'eau: distinction accordée à 88 STEP particulièrement soucieuses des questions énergétiques
- Réalisation de deux installations de pompes à chaleur des eaux usées
- Première analyse énergétique systématique et détaillée d'une UIOM
- Présentation générale des activités dans Energie Extra de décembre 2003

Statistiques: tous les objectifs ont été atteints, et même dépassés:

- | | | |
|---|----|---------------|
| - Nombre d'articles dans la presse spécialisée et grand public: | 48 | (objectif 20) |
| - Nombre de rencontres et manifestations: | 15 | (objectif 10) |
| - Nombre d'entretiens de conseil et d'accompagnements de projets: | 69 | (objectif 62) |

Un contrôle de résultats auprès des STEP montre que si l'on appliquait à toutes les STEP de Suisse les mesures énergétiques adéquates, on pourrait économiser 24% de leur consommation totale d'électricité (c'est-à-dire 30 millions de KWh/a) et produire 50 millions de KWh/a de courant vert.

(Financement 2003 : SuisseEnergie: 0,4 million CHF; fonds propres ou de tiers: 0,4 millions CHF).

8 Swiss Contracting

Le contracting énergétique (Rapport annuel Contracting) consiste à déléguer la planification, le financement, la construction et l'entretien d'une installation d'approvisionnement énergétique à une entreprise, le contractant.

Voici quels sont les quatre principaux avantages du contracting:

- Les risques techniques et financiers liés à l'installation d'approvisionnement énergétique sont supportés par le contractant.
- Le mandant voit s'alléger son budget d'investissement: c'est le contractant qui assume l'investissement. Les réparations, l'entretien et la garantie sont compris dans la taxe de contractant.
- Le contracting contribue considérablement à un approvisionnement énergétique durable: des projets énergétiques prometteurs peuvent être mis en œuvre rentablement.
- Le contractant décharge le personnel de mandant tout en pouvant se concentrer sur ses tâches essentielles.

Swiss Contracting est le Forum suisse pour les prestations énergétiques. Il est sans but lucratif; son objectif est de diffuser et d'encourager le contracting énergétique en Suisse. Swiss Contracting est une association nationale qui représente les intérêts de toutes les parties intéressées par le marché du contracting; à ce titre, c'est donc une plate-forme pour les mandants, les contractants, les banques, les compagnies d'assurance et tous les acteurs des projets de contracting.

Swiss Contracting regroupe une centaine de membres. Plus de la moitié de ces entreprises offrent des prestations de contracting. On compte parmi eux une petite vingtaine d'entreprises d'approvisionnement en énergie et une bonne trentaine de contractants privés.

Voici quelques-unes des principales prestations de Swiss Contracting: relations publiques, information, formation, outils pratiques (contrat type de fourniture d'énergie, modèle de gestion, vademecum), assurance-qualité (analyse de projet avec recommandations financières et garantie d'entretien).

Swiss Contracting a tenu douze séances d'information (500 participants au total) dans toute la Suisse pour fournir toutes les informations utiles sur le contracting énergétique. Le 3^e symposium national du contracting énergétique, qui s'est tenu à Zurich, a rassemblé 135 participants, ce dont la presse a largement parlé. Mentionnons aussi le premier séminaire du contracting avec HEV Suisse et les «shops énergétiques» à Aarau et à Lausanne.

Les séminaires de formation tenus en collaboration avec suissetec ont reçu 37 participants. Parmi eux, des représentants du groupe cible (secteurs du chauffage, de la ventilation et de la climatisation) mais aussi des employés d'entreprises d'approvisionnement en électricité, des ingénieurs et des clients potentiels.

En 2003, l'acquisition de fonds de Swiss Contracting a reposé sur quatre piliers, à savoir les cotisations des membres, le sponsoring, les taxes de prestations et les montants accordés par SuisseEnergie pour divers projets.

(Financement 2003: SuisseEnergie: 0,124 million CHF; fonds propres ou de tiers: 0,215 million CHF).